



COMPTE RENDU
CAPL LISTE D'APTITUDE DE C EN B
DU 09 ET 10 NOVEMBRE 2016

FO DGFIP13 rappelle son attachement à la liste d'aptitude, partie intégrante du statut de la Fonction Publique et voie de promotion interne permettant de récompenser les agents qui de part leur situation familiale n'ont pu passer les concours.

A l'instar de l'actualité du moment, la « Casse » du Service Public continue. Si en 2013 le nombre de places offertes était de 32 depuis il a considérablement diminué, pour arriver à 13 places offertes en 2017.

Comme chaque année, une première liste de 10 noms a été établie par la Direction, reprenant les agents classés « Excellents » de l'année dernière et n'ayant pas été retenus par la CAP Nationale, ainsi que certains agents classés « Très Bons » en 2016.

Sachant que cette année la potentialité est de 13, la marge d'action est fortement réduite.

Cette CAP a fait l'objet de longues discussions sur les dossiers évoqués par les élus. A FO DGFIP13, nous sommes intervenu sur plusieurs dossiers.

La Direction n'a pas manqué, en début de séances, de nous rappeler les conditions de sélection des agents pouvant être classés dans les « Excellents » :

- avoir une mobilité géographique et fonctionnelle,
- Avoir eu des bonifications sur les 5 dernières années,
- avoir le sens du travail en équipe,
- avoir la capacité à rendre compte
- préparer et passer les concours
- être placé en position utile par le chef de service.

Lors des discussions, les réponses de la Direction aux dossiers défendus ont toujours été les mêmes.

- Agent trop jeune,
- Evaluations dans le tableau synoptique ou littérales insuffisantes
- Ne passe pas les concours ,
- Mobilité géographique .

A l'issue de cette CAP, 10 noms ont été rajoutés à la liste initiale. La Direction va donc présenter à la CAP Nationale une liste de 20 agents, sachant que seulement 13 seront retenus. 7 agents sont d'ores et déjà sélectionnés sur la liste de 2018, en espérant que les potentialités ne baisseront plus, et qu'aucun changement dans la situation administrative ne vienne s'intercaler dans la suite de leur dossier.

A FO DGFIP13, nous sommes pour la liste d'aptitude et pour le droit au retour. C'est un moyen de promotion au même titre que les concours.

Section locale FORCE OUVRIERE des Bouches-du-Rhône
FO - DRFiP 13 16 rue Borde
Tél : 04 91 17 92 04 / 05 Mèl : www.fo-dgfip-sd.fr/013